



Fédération Française de Rugby
COMITE DE BOURGOGNE
COMITE DE FRANCHE-COMTE



Président
J.F CONTANT

Président
C JEANNOT

Beaune, 20 juin 2014

JBM/CSR 233

Dossier suivi par :
 André BOUJON

Tel: Port 06 08 34 03 30

Mail : boujon.andre@neuf.fr

Aux CTC des Clubs
A TRANSMETTRE AUX JOUEURS
 en totalité

CONVOCATION

Dans le cadre de la préparation à la compétition TADDEI Niveau 2 des moins de 16 ans. Les joueurs dont le nom figure sur l'annexe1, **sont convoqués pour de participer au stage Elite qui se déroulera du lundi 25 au vendredi 29 Août 2014.**

Rendez vous à 10h30 à la Maison Familiale Rurale – 7 rue du Lavoir – 21700 AGENCOURT

- L'hébergement et les repas seront assurés par la MFR
- Les entraînements se dérouleront sur le terrain du CS Nuiton – Stade Jean Morin

La confirmation de présence se fera dès réception de la convocation, par mail à (boujon.andre@neuf.fr).

Equipements / Documents

Chaque joueur se munira de ses affaires de sports pour les entrainements, survêtement, short, maillots, d'un K-way, maillots de bain, d'affaires de rechange, de toilettes. Une paire de chaussures de jogging et à crampons en état avec 2 jeux de crampons (court et long).

La fiche de renseignement et l'autorisation parentale sont à renvoyer dès que possible à l'adresse courriel ou postale d'André BOUJON.

Affiliation - Licence

Un match étant prévu le vendredi 29 août, **il est obligatoire que chaque joueur se présente avec sa nouvelle licence 2014-2015.** Voir avec son club pour obtenir les documents de ré affiliation et passer ensuite la visite médicale. Pour les joueurs de 1° ligne ne pas oublier de faire valider l'autorisation 1° ligne par le médecin.

Indisponibilité

Le règlement fédéral concernant la participation des joueurs convoqués aux matchs de sélections régionales, **~art 238~** sera appliqué. **En cas d'indisponibilité (officiellement reconnue) prévenir le plus rapidement possible.** André BOUJON Manager Général des sélections BG/FC au 06 08 34 03 30 et lui envoyer un document officiel.

Bernard GUILBERT
 Président de la CSR
 Comité de Franche-Comté

Jean-Baptiste MOREAU
 Président de la CSR
 Comité de Bourgogne

JOUEURS SELECTIONNES

CLUB	JOUEURS
RC AUXERRE	LINAN Steven
USO NEVERS	DEVILLE Killian – GONTARD Quentin – LUZEZIZIN Donovan
POUGUES/LA CHARITE	BLE Mathieu
CSBR 58	LETOQUARD Yann
ASRC CHALON	MAZUER Hugo – CARLOT Florian
SAONE SEILLE	PEYRAT Léon – TATRE Pierre – GUIGON Thomas
CO LE CREUSOT	BERTHELON Lilian – LOREAU Axel – WIEME Cédric
RC MONTCEAU	SIGOILLOT Enzo
CS NUITS	RAYMOND Bastien
STADE DIJONNAIS	BUJDARZ Alexis – JALLAT Basile – JALLAT Léo – NOIROT Jules – WATERLOT Benjamin – BEAUFILS Julien
CS BEAUNE	LALVEE Yvan
ASC ST APOLLINAIRE	FERRET Romain
CA PONTARLIER	PRINCE Florian - MALFROY Elie
RC VESOUL	PELON Sébastien – AINLEY Théo
CHAMPAGNOLE RUGBY	GRENIER Jordan – GROSSEN Fernand
RC MORTEAU	FAVRE Jules

Encadrement :

André BOUJON	Manager général Bg/Fc
Fabien GUILLOT	CTS Bourgogne
Rapahaël BOYE	CTS Franche Comté
Xavier DOBBELARE	CRT Fc
Thomas MARECHAL	CRT Fc
Stéphane GERMAIN	CRT Bg
Gaétan BOISSARD	CRT Bg
Cédric PASTEUR	CRT Bg
Wilfried GAUTHIER	CRT Bg
Benjamin MOREUX	CRT Bg
Camille MARECHAL	Kiné (suivant disponibilité)

Extrait de l'article 238 des règlements fédéraux-

SITUATION DES JOUEURS SÉLECTIONNÉS

3 - Tout joueur qui, pour quelque motif que ce soit, n'honorerait pas une convocation de la F.F.R., d'un Comité territorial ou d'un Comité départemental, fera l'objet d'une mesure de suspension automatique pour une durée de 10 jours à compter de la date de la rencontre pour laquelle il a été sélectionné. Son association sera alors passible d'une sanction financière en application de l'article 531-1-3 des présents règlements.